

Rentrée 2022-2023

Temps périscolaires

Horaires

L'accueil périscolaire se déroule le matin de **7h00 à 8h45** et le soir de **16h30 à 19h00**.

Les documents

Pour la sécurité de votre enfant, vous devez impérativement remplir la **fiche de renseignements** afin que votre enfant soit pris en charge lors des temps périscolaires, même ponctuellement. Cela ne vous engage pas à ce que vos enfants y participent régulièrement, mais nous permet d'être en possession des informations en cas de besoin. Vous devez également fournir une **copie des vaccins** à jour de votre enfant.

Les documents sont disponibles au **pôle enfance jeunesse, en mairie**.

Points utiles

- ❖ Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, tout enfant pris en charge par un animateur de l'accueil périscolaire à la sortie de l'école devra être exclusivement récupéré au Pôle Enfance.
- ❖ **Le goûter sera fourni** aux enfants lors de l'accueil périscolaire du soir, aucun goûter apporté par les enfants ne sera accepté.
- ❖ Pour des raisons d'assurance le pôle enfance se doit de respecter certaines heures de fermetures. Dans le cas d'une arrivée tardive du responsable de l'enfant une majoration de 10€ sera appliquée pour dépassement d'horaire. Si l'enfant est toujours présent au-delà de 19h00, le responsable affecté au service d'accueil périscolaire tentera de joindre sa famille, si aucune réponse, la gendarmerie sera ensuite contactée.
- ❖ Les enfants présentant des allergies et/ou des maladies chroniques devront être signalés au responsable du service périscolaire pour la mise en place d'un « **projet d'accueil individualisé** » (PAI).
- ❖ Aucun jeu personnel n'est autorisé dans l'enceinte du pôle enfance.

Tarification

| Tarifs 2020-2021 | Tarif plein | QF < 894 : - 20% | QF < 693 : - 30% |
|-------------------------------|-------------|------------------|------------------|
| ¼ heure | 0.43€ | 0.35€ | 0.30€ |
| Goûter | 0.50€ | 0.40€ | 0.35€ |
| Pénalité retard (après 19h00) | 10.10€ | - | - |

Les mercredis (période scolaire)

Horaires

Il est possible d'inscrire votre enfant **en demi-journée avec ou sans repas, ou journée complète avec ou sans repas**. L'accueil se déroule entre **7h00 et 9h00** pour le matin et à partir de **16h30 jusqu'à 19h00**.

Voici les horaires:

- 7h00-19h00 : journée avec repas
- 7h00-12h00-13h30-19h00 : journée sans repas
- 7h00-12h00 : matinée sans repas
- 7h00-13h30 : matinée avec repas
- 12h00 – 19h00 : après-midi avec repas
- 13h30-19h00 : après-midi sans repas

Inscriptions au plus tard le lundi précédent avant 10h00 (pour les commandes de repas). Toute désinscription donnée après le lundi précédent 10h00 sera facturée sauf justification par un certificat médical.

Tarification

Elle est identique à celle des vacances scolaires.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs est à votre disposition pour accueillir vos enfants toute la journée pendant les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**.

Inscriptions / Désinscriptions

Pour le bon fonctionnement du service les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant une semaine avant les vacances scolaires. Le nombre de places est limité. Tout enfant non inscrit peut se voir refuser l'accueil au centre de loisirs.

- Vacances d'automne : avant le lundi 17 octobre
- Vacances de Noël : avant le lundi 12 décembre (ouverture uniquement 1 semaine – du 19 au 23 décembre).
- Vacances d'hiver : avant le lundi 6 février
- Vacances de printemps : avant le lundi 10 avril

Pour ce faire :

- ❖ Envoyez un mail à l'adresse suivante : enfance@quistinic.fr
- ❖ Téléphonez au 02.97.79.21.14

Il existe les mêmes formules de réservations que pour les mercredis :

- **7h30-18h30** : journée avec repas
- **7h30-12h00/13h30-19h00** : journée sans repas
- **7h30-12h00** : matinée sans repas
- **7h30-13h30** : matinée avec repas
- **12h00 – 18h30** : après-midi avec repas
- **13h30-18h30** : après-midi sans repas

Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors de ces horaires se fera sur demande exceptionnelle de la famille et avec accord de la direction. Les annulations hors délais sont possibles. Néanmoins elles seront facturées si elles ne sont pas justifiées (certificat médical). Les enfants scolarisés à Quistinic mais domiciliés dans une commune extérieure bénéficient d'un tarif « enfant de la commune ».

Tarification

| Enfants de la commune | Tarif plein | QF < 894 : -20% | QF < 693 : - 30% |
|-----------------------|-------------|-----------------|------------------|
| ½ journée sans repas | 5.05€ | 4.04€ | 3.53€ |
| ½ journée avec repas | 8.08€ | 6.46€ | 5.65€ |
| Journée sans repas | 10.10€ | 8.08€ | 7.07€ |
| Journée avec repas | 13.13€ | 10.50€ | 9.19€ |

| Enfant hors de la commune | Tarif plein | QF < 894 : -20% | QF < 693 : - 30% |
|---------------------------|-------------|-----------------|------------------|
| ½ journée sans repas | 8.08€ | 6.46€ | 5.65€ |
| ½ journée avec repas | 11.11€ | 8.88€ | 7.77€ |
| Journée sans repas | 16.16€ | 12.92€ | 11.39€ |
| Journée avec repas | 19.19€ | 15.35€ | 13.43€ |

Les familles bénéficiant d'un QF < 600 peuvent bénéficier d'un tarif CAF Azur. (Uniquement pendant les vacances scolaires).

| Enfants de la commune | Tarif – CAF AZUR |
|-----------------------|------------------|
| ½ journée sans repas | 1.53€ |
| ½ journée avec repas | 3.65€ |
| Journée sans repas | 3.07€ |
| Journée avec repas | 5.19€ |

| Enfant hors de la commune | Tarif – CAF AZUR |
|---------------------------|------------------|
| ½ journée sans repas | 3.65€ |
| ½ journée avec repas | 5.77€ |
| Journée sans repas | 7.31€ |
| Journée avec repas | 9.43€ |

Pôle enfance jeunesse
Rue pierre de Coubertin
02.97.79.21.14
enfance@quistinic.fr